



A T T E S T A T I O N

Conformément au règlement intérieur de la salle polyvalente, dans le paragraphe IV Conditions d'utilisation au n°3 les conseils : Si la manifestation met en présence des mineurs, le locataire doit prévoir un nombre suffisant d'adultes pour les encadrer

J'attire votre attention qu'il faut impérativement respecter l'obligation d'encadrement des personnes mineures ou jeunes adultes lors des fêtes (anniversaires ou autre...) Le respect de cette règle est d'autant plus requis que la responsabilité de l'adulte qui loue la salle est engagée.

Par conséquent, pour la location de la salle à un particulier afin d'organiser une fête ou un évènement concernant un public jeunes, mineurs ou jeunes adultes, il est demandé au locataire de compléter et de signer cette attestation

Madame, Monsieur..... attestons avoir pris connaissance de la réglementation concernant la location de la salle destinée à un jeune public et nous nous engageons à encadrer, par la présence d'adultes suffisamment nombreux, les festivités durant tout l'évènement, dans le cadre de la location de la salle polyvalente le, et ce dans le respect de la réglementation.

En foi de quoi la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Brach, le
Signature précédée de
« lu et approuvé »